



LE SYNDICALISTE LIBRE ET INDÉPENDANT

journal de l'UD FO 91
décembre 2024 n°192



SUR TOUS LES FRONTS



ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, nos équipes pluridisciplinaires composées d'experts-comptables, de juristes et consultants en relations sociales, d'économistes, d'industriels et de spécialistes en matière de santé, sécurité et conditions de travail se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques des organisations, qu'elles soient privées ou publiques. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel 75013 Paris tél : 01 48 19 25 40 - Bureau Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

Ce numéro du syndicaliste a été réalisé avec le concours de :

Christophe Le Comte, Secrétaire Général de l'UD FO 91

Olivier BERGER, Secrétaire Adjoint UD FO 91—FGF FO91

Sabine TRIQUENAU, Trésorière Générale UD FO 91 - FGF FO 91

Daniel ROUSSEAU, Président UDR FO 91

Aurore COMBRET, SNUDI FO 91

Karen ECHARD, Assistante administrative de l'UD FO 91

Certains articles ont été rédigés par le secteur handicap de la CGTFO, FEC FO, UCR FO et l'AFOC

Crédits Photos : UD FO 91 - Force Ouvrière

au SOMMAIRE

- ⇒ Edito - « Le pouvoir des ouvriers... » - p.3
- ⇒ Vérifions nos coordonnées ... - p.4
- ⇒ Destruction projetée de la fonction publique... - P.5 à 7
- ⇒ Grève dans l'édition - p.9
- ⇒ On n'oublie pas Daniel et Sylvie assassinés il y a 20 ans - p.10
- ⇒ La Sécu, elle est à nous... - p.11
- ⇒ Octobre Rose - Ensemble défendons notre Sécu - p.12
- ⇒ Contre le cancer du sein, contre le travail de nuit - p.13
- ⇒ L'Assemblée Générale du SNUDI FO 91 - P.16 et 17
- ⇒ Tract FO AUCHAN - Black Friday Auchan - P.18
- ⇒ Ensemble pour dire non aux licenciements - P.19
- ⇒ AOFC - Augmentation des tarifs de dépannage sur autoroute - P.20
- ⇒ Faire reconnaître son HANDICAP - P.21
- ⇒ Les Unions Locales des relais de l'Union Départementale, une force de développement - P.22
- ⇒ Calendrier des formations 2025 - P.23
- ⇒ Résultats d'élections CSE - P.23

Journal de l'Union Départementale **CGT-Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57

mail : udfo91@force-ouvriere.fr - site : www.udfo91.fr

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348 - Impression : FEC FO

**"LE POUVOIR DES OUVRIERS NE RÉSIDE PAS
DANS LA FORCE DE LEUR VOTE,
MAIS DANS LEUR CAPACITÉ
À PARALYSER LA PRODUCTION."**

Voltairine de Cleyre

Edito

Leur priorité ce n'est pas nous et nos besoins de services publics, de Sécurité Sociale, d'emplois, de salaires ... etc...

Les économies faites sur notre santé, sur notre instruction, etc... Pourquoi ? C'est encore Sébastien LE CORNU (ministre des armées) qui en parle le mieux :

« On parle d'économie de guerre depuis deux ans, on demande à ces entreprises de produire plus vite, de faire confiance en notre réarmement. Et là, on va leur dire qu'il n'y aura peut-être pas le budget prévu pour l'année prochaine ? Elles ont besoin de stabilité, de visibilité, de confiance. ».

Rappelons-nous que le projet de PLFSS comportait des coupes budgétaire violentes qui s'attaquaient à la Sécurité Sociale et par conséquent aux malades.

Le reste à charge du ticket modérateur passait de 30 à 40%. Avec la volonté de faire supporter ces baisses de remboursement sur les complémentaires santé et mécaniquement leurs tarifs auraient augmenté.

Déjà sur ce point nous pouvons être satisfaits que cela ne soit pas rentré en vigueur...

Mais après ?

Vont-ils s'acharner à détruire la Sécu et les Services Publics pour rassurer entre autres l'industrie de guerre ?

La guerre c'est la mort, tuer la Sécu aussi.

Nos revendications demeurent car nos priorités ne sont pas les leurs.

Continuons à Résister, Revendiquer pour Reconquérir !

Passez une bonne fête de solstice !

Amicalement,

Christophe



Joyeuses fêtes

Le bureau de l'UD FO 91 vous souhaite de bonnes fêtes !

**Continuons à Résister, à Revendiquer
pour Reconquérir !**





Chers lecteurs,

Le Journal de l'Union Départementale est envoyé par mail et par courrier, tous les trimestres. Depuis cette fin d'année, il a été renforcé par des suppléments et des hors séries.

Cela demande du temps et de l'argent pour être rédigé et envoyé.

Malheureusement, nous recevons des retours de mails ou de courriers qui nous indiquent qu'il n'a pas été distribué.

C'est pour cela que nous vous envoyons cette lettre pour faire le point sur vos coordonnées.



Bulletin réponse à retourner à udfo91@force-ouvriere.fr

Nom :

Prénom :

Syndicat :

Si je ne reçois plus ou pas le journal de l'UD, :

⇒ **Par mail :**

*J'indique mon mail actuel (**non professionnel**)*

⇒ **Par courrier :**

J'indique mon adresse exacte

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal :

Ville :



PARLONS VRAI : DESTRUCTION PROJETÉE DE LA FONCTION PUBLIQUE PAR LE GOUVERNEMENT BARNIER

⇒ DÉCORTIQUONS LES DESSOUS DE CETTE FAUSSE VISION

⇒ STOP À LA MANIPULATION IDÉOLOGIQUE MORTIFÈRE ULTRALIBÉRALE

Après deux mois d'existence en sursis, le gouvernement Barnier a construit son projet de budget 2025 en misant sur des grandes marges d'économie à faire sur le dos de la Fonction publique, des fonctionnaires et contractuels de catégorie A, B et C y travaillant.

A contrario, les emplois supérieurs de l'Etat nommés par leur ministre de tutelle sont en expansion continue, sans limite affichée. PROMOTION de la stratégie de l'« ARMÉE MEXICAINE » ?

Faute de savoir, de vouloir ou faire de véritables économies fiables, durables et justes pour le Budget 2025, le gouvernement Barnier et ses proches collaborateurs démontrent le vrai visage du MANAGEMENT MALTRAITANT D'ÉTAT : manipuler et exploiter au maximum ses « ressources humaines » telle une véritable « VARIABLE D'AJUSTEMENT », dégradable, jetable et consommable à merci. En cas de crise ou de loupés d'anticipation des risques par les classes dirigeantes, les gouvernements se rattrapent toujours grâce à la valeur et à la conscience professionnelle des fonctionnaires, piliers de l'Etat et de l'application égalitaire de la Loi sur tout le territoire national.

FO attend toujours de voir l'engagement des responsabilités des dérapages économiques et financiers des gouvernements antérieurs pour faute lourde. Volonté délibérée ou incompétence sommitale ? Aucun mea culpa des responsables ministériels. Toujours aucune faute assumée. « Responsables, non coupables »

Mettre en œuvre le service public, servir, secourir les citoyens-usagers et les porter toute leur vie pour leur instruction, leur santé et leur travail demande beaucoup de COURAGE. Oui, les personnels de la Fonction publique en ont à revendre : ils travaillent avec quasi pas de ressources, sans soutien hiérarchique, même ministériel. Ils font preuve de forte adaptation continue face aux consignes contra-

dictoires, face aux changements aléatoires d'organisations du travail souvent dogmatiques et en fonction de projets veteux, creux, impréparés loin de concerner l'intérêt général et le bien-être des personnels.

Respect et honneur aux fonctionnaires et contractuels de la fonction publique !

Les PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE demande : RESPECT de leurs missions, SENS AU TRAVAIL, JUSTICE DE TRAITEMENT, une véritable VISION D'ÉTAT, porteuse de FIERTÉ et de RECONNAISSANCE FINANCIÈRE des SAVOIR-FAIRE et surtout des SAVOIR-ÊTRE pour leur évolution de carrière.

Depuis octobre 2024 et ses démonstrations de ses penchants idéologiques d'Elon Musk, le ministre de la Transformation de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, s'est pris à rêver d'une Fonction publique française à l'« AMÉRICAINE », d'un grand nettoyage de printemps dit « efficience » qui sent bon le Musk. Mais, un petit rappel historique sur l'organisation de l'Etat depuis la Ière République, s'impose : LA FRANCE N'EST PAS L'AMÉRIQUE ET NE LE SERA JAMAIS. L'organisation de L'ADMINISTRATION FRANÇAISE est et reste UNIQUE AU MONDE. Les « qu'il-en-coûte », les « coûte-que-coûte », les injonctions de « résilience » par-çi, par-là, les « c'est-pour-votre-bien, n'avez-crainte » propagés à outrance depuis 4 ans à tout bout de champs sont des préceptes manipulateurs pour essayer de pré-conditionner les citoyens et les personnels de la Fonction publique à admettre que des mesures importantes s'imposent pour sauver l'Etat, réformer la fonction publique en France, avec toujours de sous-entendu qu'il n'y a pas d'autres solutions : c'est l'unique. S'y opposer serait source de chaos et de néant, selon la sphère médiatico-politique majoritaire.

Une énième stratégie du LEURRE et de la PEUR avec des mesures purement budgétaires sans vision et sans fondement légitime.

Petit rappel : Force Ouvrière (FO) a exprimé de fortes objections fondées et détaillées contre les propositions du ministre.

Pour chaque proposition gouvernementale, FO argumente :

1. **Fin de l'emploi à vie pour les fonctionnaires : un drôle de fantasme ultralibéral inassouvi ?** Le ministre, Guillaume Kasbarian a déclaré vouloir mettre fin au "tabou" de l'emploi à vie chez les fonctionnaires, en ouvrant ce sujet au dialogue social.

• **Arguments de FO**

- ⇒ FO soutient que la sécurité de l'emploi est essentielle pour garantir l'indépendance et l'impartialité des fonctionnaires.
- ⇒ La fin de l'emploi à vie entraînerait de facto une mise sous influence politique, managériale extrême des agents publics et une diminution de la qualité des services publics. Les personnels seraient mis sous dépendance « politique » et hiérarchique avec possibilité maximale de chantage à la révocation, en cas de non-respect à un « ordre » même illégal.
- ⇒ Les fonctionnaires ont pour vocation exclusive de mettre en application des lois votées en respectant les règles de droit sur tout le territoire national de façon égalitaire et juste.

2. **Durcissement des conditions d'indemnisation des arrêts maladie : une mesure pour dissimuler la lâcheté managériale de ne pas sanctionner la petite minorité « fraudeuse »**

Le ministre de la Fonction publique a inscrit dans le projet de budget 2025 les conditions plus draconiennes d'indemnisation des arrêts maladie pour les fonctionnaires, ce qui a suscité des réactions vives de la part des syndicats.

• **Arguments de FO :**

- ⇒ **FO argue que durcir les conditions d'indemnisation des arrêts maladie pénaliserait les fonctionnaires malades et augmenterait les inégalités entre le secteur public et le secteur privé.** Ils estiment que cela pourrait également aggraver les conditions de travail et la santé des agents publics.
- ⇒ Cette automatisation évite de faire un vrai focus sur les abus réellement relevés et surtout leur traitement équitable par les responsables hiérarchiques. Mieux vaut automatiser ce type de « sanction collective » pour tous les personnels que de prendre des justes et ciblées décisions sur les « fraudeurs » et « habitués » des arrêts maladie intempestifs. **Ces mesures budgétaires « couvrent » indirectement le manque total de courage managérial de certaines hiérarchies.**

3. **Suppression des catégories A, B et C** (Mesure actuellement mise de côté, mais pourrait revenir...)

Même si cette idée est « suspendue », le ministre de la Fonction publique a tout de même exprimé son intention de poursuivre l'idée de ses prédécesseurs de supprimer les catégories hiérarchiques (A, B et C) qui régissent la grille de rémunération des fonctionnaires.

• **Arguments de FO :**

- ⇒ FO considère que la suppression des catégories hiérarchiques détruirait tout fondement à l'accès à la fonction publique par voie de concours par catégorie distinctes (A, B et C) selon des fonctions à responsabilités différentes. Cela permettrait aux gestionnaires d'avoir un recrutement aléatoire, sans base de diplôme et favoriser une politique de cooptation et de favoritisme. **Une pratique du secteur privé ? Vers une République bananière ?**
- ⇒ Mais surtout, FO condamne cette fausse mesure qui touche directement au statut de la fonction publique et amènera à la destruction de la stabilité de l'organisation de l'Etat, base de la réussite de notre système de services publics depuis des décennies.

4. **Augmentation de la rémunération au « mérite » : un concept « commercial » du privé de mise en concurrence des personnels sur des objectifs quantitatifs et non qualitatifs non définissables équitablement.**

Le ministre de la Fonction publique souhaite accroître la rémunération au mérite dans la fonction publique, en mettant cette proposition en concertation avec les organisations syndicales.

• **Arguments de FO :**

- ⇒ FO pose déjà les questions fondamentales inconnues par le gouvernement apparemment : qu'est-ce le mérite ? Quels sont les composants du mérite ? Et comment l'évaluer et sur quels critères ? Tant de questions zappées par nos gouvernants songeant plutôt à des critères subjectifs aléatoires de cooptation.
- ⇒ FO suppose que la révision de la méritocratie est de revoir tout le processus de l'évaluation professionnelle pour la rendre totalement objective et concrète.
- ⇒ FO est contre l'augmentation de la rémunération au mérite, arguant que cela pourrait créer des inégalités et des tensions entre les agents. FO estime que la rémunération doit être basée sur des critères objectifs et transparents, et non sur des évaluations subjectives. La question est : qu'est-ce que le mérite et comment l'évaluer objectivement ?
- ⇒ **Le secteur public n'est pas conçu pour créer des richesses à partir d'une clientèle, mais pour délivrer des services au public, aux usagers du service public.**

5. **Réduction des effectifs** : un mauvais plaidoyer « politiquement porteur » loin de justifier les millions de jours travaillés supplémentaires des fonctionnaires non payés par

l'Etat. Hymne au travail non déclaré ! Belle exemplarité !

Le ministre de la Fonction publique a annoncé un plan de réduction des effectifs de la fonction publique avec la suppression de 2 200 postes de fonctionnaires dans le projet de budget pour 2025.

• Arguments de FO :

- ⇒ **La réduction des effectifs est encore une fois une fausse idée toute prête (mais si follement médiatique)**, car actuellement, le rapport capacité de travail (nombre de fonctionnaires/contractuels dans la fonction publique) / demande de travail (ensemble des missions données aux fonctionnaires) est en négatif depuis plus de 10 ans. D'où, une surcharge constante de travail pour les personnels.
- ⇒ La multiplication des missions s'explique par la démultiplication (voulue par les gouvernements) des entités donneuses d'ordre (commission européenne, gouvernement, directions nationales, directions régionales, départementales, agences nationales et établissements publics transversaux, ...) en lien avec une multitude d'acteurs territoriaux (Régions, Départements, agglomérations, communes, entités intercommunales, associations, etc). **QUI SAIT QUI FAIT QUOI ?**
- ⇒ Cette démultiplication de l'environnement de travail des agents de l'Etat, la primauté du « reporting » (comptes rendus, remplissage de tableaux de suivi à tous les échelons de l'Etat, des hôpitaux et des territoires...), la priorité à la sécurité et du « tout gestionnaire » comptable ont asphyxié inutilement les capacités de travail des personnels de l'Etat les mettant en situation de surcharge de travail et de questionnement sur le sens de leur travail.
- ⇒ Il convient de rajouter à ce bel édifice en carton une **multiplication élevée des postes d'encadrement supérieur depuis le haut de la pyramide d'Etat jusqu'aux confins des services de proximité**. Force est de constater que si les masses salariales des entités administratives sont stables depuis des années, voire en baisse selon certains ministères, l'augmentation des postes à forte responsabilité managériale (justifiant l'accession en grade supérieur de plus en plus rapide) gage de pis en pis chaque masse salariale empêchant de recruter de vrais postes « productifs » B et C indispensables à la quantité de missions à exécuter et d'usagers à satisfaire. **Garantir un service public de qualité est le crédo des agents de la Fonction publique.**

6. **Augmentation du nombre de jours de carence** : une volonté « à tout prix » fondée sur des **FAUX CHIFFRES D'ABSENTÉISME** (ceux de 2022 et non ceux plus faibles de 2023, quasi égaux à ceux du secteur privé). **Manipulation bien orchestrée ?**

Le ministre de la Fonction publique a proposé de

passer le nombre de jours de carence des fonctionnaires de un à trois jours, alignant ainsi le secteur public sur le secteur privé.

• Arguments de FO :

- ⇒ FO critique l'augmentation du nombre de jours de carence, estimant que cela pénaliserait injustement les fonctionnaires malades et pourrait les dissuader de prendre des congés maladie nécessaires.
- ⇒ FO souligne le risque d'aggravation des inégalités entre le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur privé, les jours de carence sont majoritairement compensés par les entreprises dans le cadre d'accord de branche. Aucune étude de l'INSEE ne valide l'efficacité de cette mesure.

Pour démontrer le niveau de réflexion de nos dirigeants pour faire des économies « à tout prix » et « coûte que coûte » sans se regarder eux-mêmes, il convient de ne pas oublier qu'en matière d'idées folles, les parlementaires ont eux aussi des révélations (heureusement abandonnées depuis), car vouloir faire travailler gratuitement les personnels pendant 7 heures au aurait placé l'Etat en véritable organisateur du travail clandestin ou de travail dissimulé.

En conclusion, FO continue son combat contre toutes ces fausses bonnes idées de « petit gestionnaire à court terme », mettant en avant les risques de précarisation, d'inégalités et de dégradation des conditions de travail pour les fonctionnaires.

On ne constate toujours aucune vision d'ensemble, aucune anticipation des risques à venir, aucune étude globale des économies réelles et efficaces à mettre en œuvre, mais beaucoup d'emplois supérieurs pour y réfléchir (a)videment.



FAVORISONS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL



89 % des salariés estiment qu'une entreprise qui propose des activités sportives à ses salariés est une entreprise qui veille à leur bien-être*. Les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) sont nombreux en matière de santé physique, mentale et sociale. Le Groupe VYV vous propose un accompagnement sur mesure, adapté à votre secteur d'activité et aux besoins des salariés, pour mettre en place des dispositifs de prévention et des activités sportives.

Des bénéfices personnels et professionnels

31 % des salariés ne pratiquent aucune activité physique*. Pourtant, une pratique régulière comporte de nombreux bénéfices aussi bien personnels que professionnels. Elle réduit le risque de tomber malade ainsi que les douleurs et troubles musculosquelettiques, elle permet une meilleure gestion du stress et diminue la sédentarité. La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel facilite la conciliation des temps de vie des salariés, favorise le bien-être au travail et permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise. Les chiffres le prouvent, 94 % des salariés qui pratiquent du sport dans le cadre de leur entreprise reconnaissent les bienfaits sur leur santé physique et 91 % sur leur santé mentale*.

Le rôle du comité social et économique

Les salariés manifestent un très fort intérêt pour la pratique d'activités sportives dans le cadre professionnel et aimeraient que leur entreprise se saisisse du sujet.

Ainsi, 58 % des salariés dont l'entreprise ne propose pas d'offre sportive souhaiteraient qu'elle le fasse*. Le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre des APS au sein de l'entreprise et garantir un suivi des actions et des initiatives.

Le rôle du CSE varie selon la taille de l'entreprise :

- **Lorsqu'il existe un CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés**, les représentants des salariés doivent être associés à la mise en place des APS.
- **Dans les entreprises d'au moins 50 salariés disposant d'un CSE**, ce dernier est seul compétent pour organiser les APS.

Des solutions pour encourager la pratique sportive en entreprise

Le Groupe VYV et ses entités vous accompagnent pour mettre en œuvre un programme accessible à tous les niveaux de condition physique, adapté aux besoins des salariés.

Nous proposons diverses activités telles que des webinaires de sensibilisation, des programmes d'e-santé, des ateliers, des compétitions amicales, des challenges sportifs connectés, mais également des interventions de santé, des conseils en nutrition, et bien plus encore.

Grâce à son partenariat exclusif avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), le Groupe VYV vous aide également à mettre en place des programmes sportifs sur mesure. En présentiel et/ou distanciel, bénéficiez de séances avec des coaches certifiés, d'un accompagnement à la création d'une salle de sport dans l'entreprise, ou encore de la mise en place d'événements sportifs. Les salariés bénéficieront d'une offre à portée de main, et auront une véritable opportunité de prendre soin de leur santé et d'agir pour un meilleur équilibre professionnel/personnel.

* Baromètre 2024 du sport en entreprise, Harmonie Mutuelle et Amaury Sport Organisation (ASO) réalisé avec l'Institut CSA, juin 2024.

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous

GREVE DANS L'EDITION

Soutien aux grévistes chez INTERFORUM !



Le 30 sept. une délégation de l'UD FO 91 est allé saluer et soutenir les grévistes d'INTERFORUM et des militants FO dont Isabelle MENIS, Déléguée syndicale centrale Interforum et Antoine Bais, Délégué syndical Interforum Tigery.

Le Comité d'accueil était là entre l'UD, les grévistes et les militants syndicalistes ; l'huissier de justice qui accompagnait la direction n'était pas là par hasard. Est-ce comme cela que l'on construit le « Dialogue Social » ?

Combien d'intérimaires en plus ce matin ? Les élus du CSE n'ont pas pu le vérifier car ils n'ont pas eu accès au Registre Unique du Personnel, pourtant obligatoire.

Avec une trentaine d'intérimaires pour moins de soixante salariés INTERFORUM à la production... la précarité est dans des proportions exagérées.

Comme indiqué dans le communiqué publié la semaine

dernière par le SNPEP-FO « ... **depuis des mois FO alerte sur la dégradation des conditions de travail et sur le manque de reconnaissance du travail réalisé par les salariés d'INTERFORUM, de plus en plus exténués et en colère face au dédain de leurs légitimes attentes par la nouvelle direction, installée depuis le rachat du groupe par le milliardaire Daniel Kretinsky.** »

L'attitude de la Direction d'INTERFORUM, ce 30 septembre à TIGERY, confirmait les dires des militants FO.

Mieux que la grève, mieux qu'un huissier, la politique contractuelle reste le meilleur outil pour un apaisement social. Messieurs de la direction la balle est dans votre camp.

Editis : les salariés de la distribution en grève pour plus de reconnaissance

Chez Interforum, filiale de distribution du groupe d'édition Editis, les salariés ont fait grève en pleine rentrée littéraire, à l'appel de FO, pour exiger davantage de reconnaissance et une hausse de leur rémunération. La direction fait la sourde oreille.

La colère des salariés d'Interforum, filiale du groupe d'édition Editis chargée de l'acheminement des livres dans les librairies, ne retombe pas depuis le 30 septembre, date de la grève à l'appel de FO pour exiger une hausse de rémunération et davantage de considération de la part de la direction. Depuis, les salariés ont repris le travail, mais beaucoup travaillent juste à la cadence normale, celle qui représente leur salaire actuel. Et à noter que le préavis de grève illimitée court toujours, prévient Isabelle Ménil, déléguée centrale FO chez Editis.

La mobilisation, lancée en pleine rentrée littéraire, a bloqué la distribution de plus d'un million de livres, notamment les derniers ouvrages de Riad Sattouf et de Michel Bussi. Pour résorber les retards accumulés, la direction préfère payer des intérimaires plutôt que les salariés, dénonce la militante.

Les salariés demandent notamment le versement immédiat, et pour tous, d'une prime de partage de la valeur (PPV). Ils revendiquent une augmentation de salaire suffisante afin que tous puissent vivre dignement ». Ils exigent aussi « une

répartition des richesses juste, avec un montant de participation égal pour tous les salariés, et non pas proportionnel au salaire comme c'est le cas actuellement.

Pour un juste partage des richesses

Les négociations sont au point mort. Selon FO, deuxième force syndicale chez Editis, la direction aurait proposé un « calendrier de NAO » incluant une PPV, mais d'un montant limité à 100 euros et versée seulement aux bas salaires. Une proposition « indécente » pour FO. On n'a jamais été confrontés à une direction aussi dure, qui fait la sourde oreille, dénonce la militante.

Une nouvelle direction, avec Denis Olivennes comme président du groupe, a en effet été installée depuis le rachat d'Editis l'an dernier par le milliardaire Daniel Kretinsky. C'est le même homme qui a racheté le groupe Casino et lancé le plus grand plan social de France en 2024, avec quelque 3 000 suppressions de postes. Notre action vise à ce que la culture et le livre demeurent un secteur protégé des appétits voraces de la lucrativité et de l'exploitation des travailleurs qui en découle, rappelle FO.

Publié mardi 22 octobre 2024

par Clarisse Josselin, L'inFO militante



ON N'OUBLIE PAS DANIEL ET SYLVIE ASSASSINÉS IL Y A 20 ANS

L'Union Départementale FO de l'Essonne est venue ce matin soutenir les agents de la MSA et de l'inspection du travail.

Elle soutient leurs revendications et sait à quel point leurs missions sont nécessaires.

Leurs contrôles permettent de lutter contre le travail dissimulé entre autres.

L'UD FO 91 partage le souvenir du 2 septembre 2004, où, Daniel Buffière, responsable du service contrôle de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et Sylvie Trémouille, contrôleuse du travail, étaient brutalement assassiné(e)s par un exploitant agricole à Saussignac (Dordogne). Ils n'effectuaient que leur travail.





La SECU, elle est à nous... alors on la défend !

La CPAM de l'Essonne continue ses mauvais coups contre les assurés sociaux et ses salariés. C'est la déclinaison des politiques gouvernementales.

Après la fermeture du Centre de Santé Dentaire de JUVISY (CPAM) que FO 91 a combattue fin 2023, c'est celui de Corbeil Essonnes qui doit fermer à la fin de cette année. Pourtant, la fermeture de Juvisy devait bénéficier au centre de Corbeil. La patientèle se transférerait quasi-automatiquement.

Les Conseillers FO de la CPAM et les militants du syndicat FO CPAM 91 avait dénoncé cette vente et le montant de la vente des locaux et du matériel.

C'est un nouveau coup dur pour les salariés principalement les assistantes dentaires qui vont certainement être transférées dans le dernier CSD restant, à Étampes, quant aux dentistes...

Cette fois le directeur de la CPAM 91 ne nous a pas expliqué que les patients de Corbeil iraient sur Etampes, les chaises musicales n'avaient pas fonctionné précédemment.

Là encore, c'est une offre de service public de proximité qui disparaît.

« Pour aimer ses dents il faut de l'argent ! »

Le dernier recours pour les patients c'est de se tourner vers des cabinets privés qui pratiquent des honoraires très élevés pour certains actes.

La délégation FO au Conseil de la CPAM 91 n'a pas manqué de protester devant cette nouvelle attaque contre note Sécu et a interrogé la direction de la CPAM sur le devenir de la structure CPAM de Massy. Un accueil serait maintenu. Est-ce suffisant pour une ville de plus de 50 000 habitants qui fait partie d'une communauté de communes qui pense arriver à plus de 300 000 habitants ?

Pour FO, il faut renforcer les Services Publics et non les réduire comme annoncé par le Gouvernement.

Pas de secret, pour fonctionner il faut de l'argent, c'est pour cela que « Le CCN* dénonce les exonérations de cotisations sociales et leur remplacement par l'impôt qui atteignent un niveau record, exonérations sans condition et sans contrepartie, qui mettent en danger la Protection sociale privée ainsi de ses propres recettes. Le CCN exige le retour de ces moyens seuls garants du bon fonctionnement de la protection sociale et de la gestion paritaire de notre système de santé. Le CCN dénonce les projets qui voudraient faire payer les assurés sociaux en réformant les ALD (affections de longue durée) ou les indemnités journalières en stigmatisant les plus fragiles. »

Ça suffit, « la Sécu, elle est à nous ! »

Des militants FO 91 ont diffusé largement devant les Gares d'Evry-Courcouronnes, de Massy, le siège de la CPAM et devant la bourse du travail d'Evry un tract sur la défense de la Sécurité Sociale, dans le cadre de la campagne Octobre Rose.



*CCN : Comité Confédéral National.



OCTOBRE ROSE Ensemble, défendons notre sécurité sociale

Aujourd'hui, grâce à la SÉCURITÉ SOCIALE, en France, on ne paie ni les traitements contre le cancer ni les opérations chirurgicales qui en découlent.

La SÉCURITÉ SOCIALE est une ASSURANCE COLLECTIVE et SOLIDAIRE, pas INDIVIDUELLE qui permet à tous, quels que soient ses revenus, d'avoir une prise en charge équitable.

NE PAS OUBLIER :

Les principaux frais de santé, de soins contre le cancer peuvent aller jusqu'à plus de 20 000 euros, soit l'équivalent de 14 MOIS de SMIC.

AVEC LE PROJET DU GOUVERNEMENT « BARNIER »,

SANS la SÉCURITÉ SOCIALE,

AVEC son REMPLACEMENT par UNE ASSURANCE PRIVÉE,

CE SERA À VOUS, si vous le pouvez financièrement :

- DE PAYER votre propre COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
- DE PAYER tous vos soins et opérations chirurgicales si vous n'avez pas les moyens de vous assurer.

POUR L'UD FO 91, ON A FAIT LES COMPTES, ET ÇA FAIT TRÈS MAL !

L'UD FO 91 DÉNONCE LA POLITIQUE D'ÉCONOMIES PUBLIQUES AUX DÉPENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE, CONTRE LA QUALITÉ DE VIE, CONTRE LA BAISSÉ INDUITE DE L'ESPÉRANCE DE VIE DE TOUS LES SALARIÉS

LA DISPARITION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE,

= Baisse de la prévention et des soins médicaux

= Priorisation des dépenses et sacrifices des frais de soin

= Dégradation de la santé des salariés

= Précarisation de l'emploi

= Augmentation de la mortalité

= Baisse de l'espérance de vie



CONTRE LE CANCER DU SEIN CONTRE LE TRAVAIL DE NUIT

En ce mois d'Octobre, comme tous les ans, un ruban rose marque la lutte contre le CANCER du sein. A cette occasion, l'Union Départementale FO de l'Essonne rappelle que : « **Dès les années 2010, l'étude CECILE de l'INSERM affirmait que « *Le risque de cancer du sein était augmenté d'environ 30 % chez les femmes ayant travaillé de nuit par rapport aux autres femmes.* ».** L'INSERM pointait surtout du doigt le **risque accru de cancer de sein chez les femmes travaillant de nuit durant plus de 4 ans d'affilée ou plus de 3 nuits par semaine.** »

Le travail de nuit, habituel et occasionnel, concerne en 2023 de 19 à 25 % des travailleurs selon Santé Publique France (source Santé au travail 72).

De nombreuses études confirment le lien entre le travail de nuit et le cancer du sein. Pourquoi ce travail n'est-il tout simplement pas interdit dans les secteurs d'activité où cela n'est pas vital ?

Pour mémoire, c'est la Cour de Justice des Communautés européennes (le 25 juillet 1991) qui a considéré qu'une interdiction du travail de nuit des femmes était discriminatoire et contraire au principe d'égalité professionnelle édicté par la directive européenne du 9 février 1976.

Il y a tant à faire pour lutter contre les discriminations entre les femmes et les hommes,

Octobre Rose CONTRE LE CANCER DU SEIN CONTRE LE TRAVAIL DE NUIT

Le risque de cancer du sein augmente de 30%
chez les femmes ayant travaillé la nuit.

source INSERM



www.udfo91.fr

sûrement pas en augmentant le risque d'avoir un cancer du sein.

Pour le progrès social, il faut interdire le travail de nuit des femmes dans le cadre de la prévention... et aussi pour les hommes, dans le cadre de l'égalité professionnelle.



la Sécurité Sociale de 1945 est en danger !

Le Conseil National de la Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière, réuni les 24 et 25 octobre 2024 à Gennevilliers, a pris connaissance du plan présenté par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) programmant l'intégration du service du contrôle médical de la Sécurité sociale dans les CPAM au printemps 2025.

Le service du contrôle médical a pour mission de déterminer les droits des assurés uniquement en fonction de leur état de santé notamment en matière d'arrêts de travail, d'invalidité, de pension à la suite d'un accident du travail (AT), d'affection de longue durée (ALD).

Il exerce son activité en toute indépendance dans le cadre du secret médical.

Le Conseil National considère que son intégration dans les CPAM, organismes payeurs, remettrait en cause ce principe. Les droits ne seraient en effet plus déterminés en fonction de critères médicaux mais administratifs et financiers, et soumis aux restrictions budgétaires.

Le Conseil National estime que ce plan s'inscrit dans la politique de destruction de la Sécurité sociale menée depuis des années par les différents gouvernements et qui connaît avec ce projet une importante accélération. Le service médical représente en effet un obstacle aux mesures d'économies que



le gouvernement Barnier veut prendre sur les indemnités journalières (IJ) et les ALD notamment dans le cadre des 15 milliards d'euros qu'il compte récupérer dès 2025 sur les comptes de la Sécurité sociale.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle organisation mais d'un basculement total des missions de la Sécurité sociale puisqu'il remettrait en cause le principe : « chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Tous les assurés sont concernés !

Le Conseil National se prononce pour le retrait de ce plan et le maintien du service du contrôle médical et de son indépendance. Il soutient le combat des employés, cadres et médecins-conseils mobilisés depuis la grève du 3 octobre sur cette revendication.

Le Conseil National invite tous les syndicats à informer largement les syndiqués et encore plus largement les salariés du grave danger immédiat que fait peser ce plan sur l'existence de la Sécurité sociale de 1945.

Gennevilliers, le 25 octobre 2024

Adoptée à l'unanimité par le Conseil National de la FEC FO



Déclaration de l'UDR FO 91

Les retraités, régulièrement spoliés, sont en colère !

Le CA de l'UDR FO 91, réuni à Évry le 16 octobre, s'insurge contre le report au 1er juillet 2025 de la revalorisation de nos pensions, report décidé par le gouvernement pour faire une économie de 3,8 milliards sur le dos des retraités.

Cette mesure inacceptable va une nouvelle fois porter un coup au pouvoir d'achat des retraités qui n'auront eu aucune revalorisation pendant 18 mois.

Les retraités ont déjà perdu l'équivalent de 3 mois de pension et jusqu'à 4 mois et demi pour ceux, la majorité, qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus injuste que le gouvernement envisage également de remettre en cause l'accès aux soins avec la remise en cause de la prise en charge des ALD, avec l'augmentation des franchises, du « ticket modérateur » et des complémentaires santé particulièrement élevées pour les retraités qui le peuvent.

Tous les retraités ne sont pas des nantis contrairement aux affirmations mensongères qui sont colportées.

S'il y a des économies à faire, le CA de l'UDR FO 91 demande au gouvernement d'arrêter les exonérations de cotisations sociales aux entreprises (70 milliards par an), de rétablir l'impôt sur les grosses fortunes, de taxer les actionnaires (73 milliards de dividendes versés en 2023, le double de 2013)...

Le CA de l'UDR FO 91 invite ses adhérents à diffuser largement le tract du Groupe des 9 organisations nationales de retraités, à signer et à faire signer leur pétition pour :

La revalorisation de nos pensions au 1er janvier 2017

Le rattrapage des pertes subies depuis 2017

Concernant la contre-réforme des retraites de 2023 imposée par le gouvernement au moyen du 49.3 malgré des millions de manifestants et le refus de 80% des Français, le CA de l'UDR FO 91 invite tous les retraités à participer au meeting à caractère national organisé par la confédération Force Ouvrière le samedi 26 octobre (13h30 salle de la Mutualité à Paris) quelques jours avant que ne s'ouvre le débat au Parlement pour exiger :

L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne

L'augmentation générale des salaires et des pensions

COMMUNIQUE - UCR

L'UCR FO a pris connaissance de l'annonce faite ce 10 décembre 2024 par le Ministère de l'économie au journal Ouest France concernant la revalorisation des retraites de base à hauteur de 2,2% au 1er janvier 2025, conformément à l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale. Finalement, après avoir tenté par tous les moyens de ne pas appliquer la loi, le gouvernement démissionnaire a été obligé de s'y plier. C'est un premier succès pour l'UCR FO qui ne cessait de réclamer l'application du Code de la Sécurité Sociale et qui, dans le cadre du groupe des 9, avait grandement contribué à la mobilisation du 3 décembre dernier. Maintenant, forte de cet acquis, l'UCR FO entend continuer à agir pour qu'aboutisse l'ensemble des revendications formulées par le groupe des 9 le 3 décembre : • Rattrapage des pertes subies depuis 2017. • Pas de pension en-dessous du SMIC. • Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen

Paris le 10 décembre 2024

Aux retraités FO 91

Chers camarades,

Vous trouverez ci-dessus le communiqué de l'UCR FO à propos de la revalorisation de nos pensions au 1^{er} janvier 2025. C'est une bonne nouvelle mais ce n'est que justice !

*Amitiés syndicalistes,
Daniel Rousseau
Président de l'UDR FO 91*

UDR FO 91

12 place des Terrasses de l'Agora 91000 EVRY

udrfo.91@gmail.com



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY
Aurore Combret : 07 69 35 82 68
Céline Dunos : 07 49 81 74 53
Corinne Candas : 07 83 06 02 86
David Roussel : 07 69 45 57 42
Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66
Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56
Maud Le Brun : 06 51 59 56 29
eMail : 91snudifo@gmail.com
Site : snudifo91.fr



L'Assemblée Générale du SNUDI FO 91 s'est tenue le 15 octobre 2024, à la bourse du travail d'Evry, en présence de Mathieu Risse (élu au Secrétariat National du SNUDI FO et à la CEF) et de Christophe Le Comte

Lors de celle-ci, les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés à une très large majorité des présents.

Un nouveau Conseil Syndical a été élu. Celui-ci accueille désormais près d'un tiers de nouveaux membres, ce qui démontre la volonté des adhérents de s'investir, de militer et de participer aux instances du syndicat.

Le Conseil Syndical nouvellement élu s'est immédiatement réuni pour élire un nouveau Bureau Syndical.

Celui-ci a été élu à l'unanimité.

David Roussel a été ré-élu Secrétaire du SNUDI FO 91, Ismahen Mantès et Aurore Combret ont été ré-élues Secrétaires Adjointes, Corinne Candas a été ré-élue Trésorière, Céline Dunos a été ré-élue Trésorière Adjointe, Maud Le Brun a été élue archiviste et Gilles Passant a été élu archiviste adjoint.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité des présents (moins une abstention).

Cette résolution rappelle dans son introduction l'indépendance du SNUDI FO 91 vis-à-vis de l'État, du patronat, des partis politiques, des gouvernements et des Églises conformément à la Charte d'Amiens de 1906, ADN de la CGT-Force Ouvrière.

Cette résolution dénonce les politiques gouvernementales successives, qui ont mises à mal l'École Publique et ses



personnels, et qui vise à :

- ⇒ **supprimer 3 155 postes d'enseignants du 1er degré pour la prochaine rentrée scolaire (alors qu'il manque des milliers de postes d'enseignants, d'infirmières et de médecins scolaires, d'enseignants spécialisés, de psychologues, d'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) et de médecins des personnels),**
- ⇒ **redéployer les missions attribuées aux personnels des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) qui passent donc moins de temps auprès des élèves à besoin,**
- ⇒ **généraliser la passation d'évaluations nationales auprès des élèves de l'école élémentaire (CP au**

CM2), ce qui va à l'encontre de la liberté pédagogique des enseignants qui sont toujours d'après les textes en vigueur libres d'évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils estiment appropriées.

Cette résolution réaffirme de précédentes revendications :

- ⇒ l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice pour rattraper les 28,5% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !
- ⇒ la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH.
- ⇒ le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive qui vise notamment à supprimer les établissements médico éducatifs privant ainsi des milliers d'élèves d'une instruction de qualité dans le respect de leurs pathologies.
- ⇒ la création de postes d'enseignants et d'AESH en nombre suffisant afin notamment de pourvoir les postes de remplaçants, car tous les jours, ce sont des centaines de classe qui n'ont pas cours faute de

personnel disponible.

- ⇒ l'abandon du PACTE (pseudo revalorisation salariale mise en place par le duo Macron/N Daye. En effet, le PACTE invite les enseignants à accepter des missions supplémentaires rémunérées sous forme de « primes ». Il s'agit donc de travailler plus pour perdre moins).
- ⇒ l'abandon du « choc des savoirs » (mesure mise en place par les ministres Attal et Belloubet qui consiste pour les enseignants des élèves de CM2 à les trier par niveau en français et mathématiques pour qu'ils soient répartis dans des groupes de niveau en classe de 6ème.. Il s'agit donc clairement d'un tri social des élèves qui ne manquera pas d'accroître les inégalités scolaires).
- ⇒ L'abrogation des différentes réformes sur les retraites exercées depuis Marisol Touraine pour pouvoir partir à la retraite dès 60 ans à taux plein.
- ⇒ l'augmentation des pensions des retraite.

La résolution se termine par une invitation à diffuser le plus largement possible les informations syndicales auprès des collègues en continuant l'organisation de tournées d'écoles, de réunions et des formations syndicales, afin de regrouper les personnels pour construire le rapport de force nécessaire pour faire aboutir nos revendications.



BLACK FRIDAY

Auchan



Aujourd'hui 676 vendeurs
pour vous servir,
Demain **ZERO**

Chers Clients,

- Après vous avoir supprimé le SAV des magasins et donc un service client.
- Après vous avoir fait « travailler » gratuitement lors de la mise en place des caisses automatiques.

La direction a décidé de **SACRIFIER** l'ensemble des vendeurs TV-HIFI-ELECTROMENAGER qui vous **RENSEIGNENT** et vous **CONSEILLEN**T depuis des années dans vos achats.

Faites entendre et remontez votre mécontentement auprès de la direction pour cette nouvelle perte de service client !

100% SACRIFIÉS

**100%
SUPRIMÉS**

~~676~~
vendeurs
0
Vendeurs

Vendeurs
TV
HIFI
ELECTROMENAGER



**100%
IMPACTÉS**

2389
Familles



LES ÉLUS

FO

DEMANDENT UN RECLASSEMENT
POUR TOUS !



ENSEMBLE POUR DIRE NON AUX LICENCIEMENTS

Face à la casse sociale organisée chez AUCHAN, les militants FO de Brétigny s/Orge avec leur Union Départementale n'ont pas chômé pour marteler des revendications exigeant de vrais reclassements satisfaisants.

Communiqués de presse, tracts, lettres aux élus, par tous les moyens, l'information circule.

FO interpelle les élus de la République et la Préfète de l'Essonne sur la situation des salariés d'AUCHAN.

Depuis plusieurs semaines, les militants de FO Auchan et leur Union Départementale de l'Essonne communiquent sur les licenciements inacceptables dont seront victimes des salariés de la « Galaxie MULLIEZ ».

La famille milliardaire MULLIEZ licencie des salariés d'Auchan alors qu'elle vient de racheter des magasins CASINO (pas celui de St Michel s/Orge). La vie de salariés n'est pas un jeu de chaises musicales.

Un plan pas très social qui ne sauvegarde pas de l'emploi.

En même temps, Décathlon verse des dividendes astronomiques à la hauteur de 1 milliard. Manifestement, tout va bien pour les MULLIEZ.

C'est pour cela que l'UD FO 91 et des représentants FO AUCHAN interpellent les Députés et Sénateurs des circonscriptions concernées par les licenciements du site logistique de Chilly-Mazarin, des magasins de Villebon s/Yvette, Montgeron et Brétigny s/Orge. Ils informent aussi les maires et la Préfète de l'Essonne.

Dans les courriers, ils mettent en avant des questionnements

sur :

- ⇒ la conformité de l'utilisation des aides publiques perçues depuis de nombreuses années, comme par exemple le CICE (500 millions d'euros),
- ⇒ la prise en charge par Auchan des mesures prises pour le reclassement et la réinsertion professionnelle des salariés ;
- ⇒ les obligations légales du cabinet LHH, organisme choisi par l'entreprise pour accompagner l'ensemble du personnel impacté dans le processus de retour à l'emploi.

« FO demande que soit porté ce sujet au niveau de l'Assemblée Nationale, si nécessaire, afin de sensibiliser les autorités compétentes aux conséquences humaines et sociales de cette restructuration ».

Des solutions acceptables doivent être trouvées pour l'ensemble des salariés.

L'UD FO 91 continuera à soutenir l'ensemble de ses militants et les salariés d'Auchan en Essonne.

Evry-Courcouronnes, le 09 décembre 2024



Augmentation des tarifs de dépannage sur autoroute



À partir du 1er décembre 2024, les tarifs de dépannage et de remorquage sur les autoroutes françaises vont augmenter de près de 3%. Cette revalorisation annuelle, encadrée par un arrêté publié le 1er novembre 2024, impose une hausse de 2,79% des tarifs pour les interventions de dépannage de véhicules légers (moins de 3,5 tonnes) sur les autoroutes et voies express.

Les tarifs

- ⇒ Intervention sans remorquage : le tarif passe de 144,52 euros à 148,67 euros.
- ⇒ Intervention avec remorquage : le montant s'élève désormais à 183,30 euros contre 178,70 euros jusqu'à présent.
- ⇒ Intervention en dehors des horaires standards : entre 18 h et 8h ainsi que les week-ends et jours fériés, un dépannage coûte 222,82 euros, et 275,50 euros en cas de remorquage.

Ces tarifs concernent les dépannages en semaine, de 8h à 18h. Les dépanneurs agréés par les autorités sont les seuls habilités à intervenir sur les autoroutes et peuvent être contactés via les bornes d'urgence orange placées le long

des voies, ou directement en prévenant la gendarmerie.

Peuvent s'ajouter au prix du forfait dépannage ou remorquage sur autoroute :

- ⇒ les pièces nécessaires à la réparation de la voiture,
- ⇒ le temps passé à la réparation au-delà de 30 minutes.

L'Afoc rappelle qu'en cas de remorquage, le véhicule est conduit :

- ⇒ **au garage de la dépanneuse,**
- ⇒ **au lieu choisi par l'automobiliste, s'il n'est pas situé à plus de 5 kilomètres de la sortie d'autoroute.**

Nos conseils pour faire face à une panne

- ⇒ Souscrivez à une assurance assistance : elle peut prendre en charge tout ou partie des frais de dépannage.
- ⇒ Conservez les numéros d'urgence : ayez toujours sous la main les coordonnées de votre assureur et d'un service de dépannage.
- ⇒ Soyez prévoyant : vérifiez l'état de votre véhicule avant de partir et emportez avec vous le nécessaire en cas de panne (gilet jaune, triangle de présignalisation, etc.).

Bon à savoir

Si vous vous trouvez sur une aire de repos, ou trop loin d'une borne d'appel d'urgence, vous pouvez également, au choix :

- ⇒ **télécharger l'application SOS Autoroute, pour être mis en relation avec les secours sans avoir à vous déplacer jusqu'à la borne d'appel ;**
- ⇒ **utiliser le dispositif d'appel d'urgence intégré à votre véhicule (ecall), obligatoire sur les voitures neuves depuis 2018 ;**
- ⇒ **Composer le 112, le numéro d'appel d'urgence de l'UE.**



<https://handicap.force-ouvriere.org>



Faire reconnaître son HANDICAP !

Le dépliant 2024 est disponible dans son intégralité en PDF sur les sites

handicap.force-ouvriere.org et www.udfo91.fr

Il est aussi disponible en version papier à l'accueil de l'Union Départementale FO 91

VOUS RENCONTREZ, DU FAIT DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ, DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE EMPLOI ?

VOUS POUVEZ FAIRE RECONNAÎTRE VOTRE HANDICAP ET BÉNÉFICIER DES DROITS, AIDES ET SERVICES LIÉS AU STATUT DE « TRAVAILLEUR HANDICAPÉ »

QUI PEUT ÊTRE RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ ?

Est considérée comme travailleur handicapé « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique »

(art. L 5213-1 du Code du travail)

Le statut de « travailleur handicapé » peut vous être accordé si vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou

travailleur indépendant, dès lors que votre handicap, quel qu'il soit, a des répercussions sur vos possibilités d'exercer un emploi.

COMMENT OBTENIR LA RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH) ?

La demande de RQTH est déposée auprès de la MDPH du lieu de résidence du demandeur, à l'aide du formulaire Cerfa n°15692*01, et du certificat médical Cerfa n°15695*01.

FO conseille de s'appuyer sur notre dépliant « DOSSIER MDPH ET EMPLOI » qui apporte les informations nécessaires pour remplir les formulaires.

Disponible sur le site :

<https://handicap.force-ouvriere.org>

Un simple justificatif de dépôt de la demande de RQTH peut permettre de débiter une prise en charge spécifique (par exemple pour l'intervention de Cap emploi et de l'Agefiph) sans attendre.

Afin de vous aider dans vos démarches, vous pouvez vous adresser à :

- ⇒ votre médecin traitant,
- ⇒ une assistante sociale,
- ⇒ le service du personnel de votre entreprise,
- ⇒ votre représentant FO.

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES



Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

UpCoop élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Coopérative de salariés créée par des militants syndicaux, partenaire historique des organisations syndicales et entreprise à mission, UpCoop vous accompagne pour négocier et avoir les moyens d'agir dans l'intérêt collectif.



Up cadhoc



Up chèque culture



Up sport & loisirs



Up kalidea

Retrouvez les solutions UpCoop sur up.coop
Contactez notre équipe partenariats :
infopartenariatsetcooperation@up.coop

La coopérative UpCoop
est partenaire de

FO

**Up
Coop**

LA FORMATION SYNDICALE FORCE OUVRIERE EN ESSONNE



CALENDRIER DES FORMATIONS 2025

| Date de stage | | | | Intitulé du stage |
|---------------|---------|-----|---------|-----------------------------|
| Lun | 20-janv | Ven | 24-janv | Comité Social et Economique |
| Mar | 11-févr | Jeu | 13-févr | Je négocie |
| Lun | 10-mars | Ven | 14-mars | FO 1er niveau |
| Mar | 08-avr | Jeu | 10-avr | Connaître ses droits |
| Lun | 19-mai | Ven | 23-mai | FO 1er niveau |
| Mar | 16-sept | Jeu | 18-sept | Je négocie |
| Lun | 06-oct | Ven | 10-oct | FO 1er niveau |
| Mar | 21-oct | Jeu | 23-oct | Connaître ses droits |
| Lun | 24-nov | Ven | 28-nov | Fonct. et com. du syndicat |



« Un adhérent est un militant potentiel et une fois formé c'est un militant avec du potentiel ! »

Stéphanie PEYROUSE

ELECTIONS CSE

GXO logistics Care France - TRANSPORT

FO obtient **47,06%** de représentativité

5 titulaires sur 12 (1er et 2ème collège)

**BRAVO
A NOS MILITANTS**

COB TISSE - TRANSPORT

FO obtient **16,76%** de représentativité

3 titulaires sur 12 (1er collège)



SANTÉ - PRÉVOYANCE - ÉPARGNE - RETRAITE

À vos côtés à chaque moment de votre vie !

Nous offrons des **solutions personnalisées** en santé et prévoyance, assurant **soins de qualité** à prix juste. Nous accompagnons les entreprises pour l'équilibre entre **bien-être** des salariés et **performance**, et sommes toujours là dans les moments difficiles.

Notre engagement ?

Une société plus inclusive et juste pour tous.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire